

# ASSEMBLÉE NATIONALE

23 mars 2018

---

EQUILIBRE DANS LE SECTEUR AGRICOLE ET ALIMENTAIRE - (N° 627)

Retiré

## AMENDEMENT

N ° CD399

présenté par

Mme De Temmerman, Mme Lecocq, Mme Cattelot et Mme Valérie Petit

-----

### ARTICLE 11

A l'alinéa 2, après le mot :

« public »,

insérer les mots :

« et les établissements privés sous contrat ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Si les établissements publics sont obligés de servir un minimum de produits locaux, il semble important que les établissements privés sous contrat soient soumis aux mêmes règles.